Le centre Antipollution (CIAPOL) crée par décret n 91-662 du 9 octobre

1991 est un établissement public à caractère administratif (EPA).

Le CIAPOL est placé sous la tutelle technique du Ministre charge de

L’environnement et du développement durable sous la tutelle économique

Et financière du Ministre charge de l’économie et des finances

En ce qui concerne les lois, décrets, arrêtés et décisions, votées et signées par la

Cote d’ivoire, des instruments juridiques ont été mise en place pour protéger

L’environnement. Entre autre textes on peut citer :

La loi n96-776 du 3 octobre portant code de l’environnement

Le décret n96-894 du 08 novembre déterminant les règles et procédures

Applicables aux études relatives à l’impact environnemental des projets de

Développement ;

Décret n 98-43 du 28 janvier 1998 relatif à l’organisation du plan d’urgence de

Lutte contre les pollutions accidentelles en mer, en lagune et dans les zones

Côtières (PLAN POLLUMAR)

Le décret n98-43 du 28 janvier 1998 relatif aux installations classées pour la protection de l’environnement

Le décret 2005-03 du 6 janvier 2005 portant audit environnement

Le décret n2012-1047 du 24 octobre 2012 fixant les modalités d’application du principe pollueur payeur tel que défini par la loi n96-766 du 3 octobre portant code de l’environnement

L’instruction interministérielle n˚070/INT/pc du 13 mai 1994 relative au plan d’Opération interne.

Le contrôle de l’application des textes susmentionnés est confié au service de l’inspection des installations classées et à l’unité de police antipollution.

Ainsi, Le développement des activités économiques engendre des

Comite de Gestion

Direction

Conseillers techniques

Sous-direction du laboratoire centre de l’environnement (S/D LCE)

Sous-direction de la compagnie d’intervention contre les pollutions maritimes

et de la lagune(S/D CIPOMAR)

Sous-direction de l’unité d’intervention Antipollution (S/D UNIPOL)

Sous-direction de l’installation des installations classées (S/D IIC)

Sous-direction de la gestion des sites contaminés et de la lutte contre les

Végétaux aquatiques Envahissants (S/D GSC-VAE)

Sous-direction des affaires Administratifs et financières (S/DAAF)

Service informatique et documentation

Service communication et relation extérieures

DIRECTION

SECRETARIAT DE LA DIRECTION

CONTROLE BUDGETAIRE

AGENT COMPTABLE

AGENT COMPTABLE

SERVICE JURIDIQUE ET DE LA COOPERATION

CONSEIL

SERVICE EMISSION ET DISTRIBUTION DES TAXES

SERVICE INFORMATIQUE

SOUS DIRECTION LCVAED

SOUS DIRECTION SIIC

SOUS DIRECTION DAAF

SOUS DIRECTION DAAF

ANTENNES REGIONALES

SOUS DIRECTION LCVAED

SOUS DIRECTION UNIPOL

SOUS DIRECTION LCE

SOUS DIRECTION CIPOMAR

SOUS DIRECTION SIIC

SOUS DIRECTION DAAF

**Organigramme actuel du CIAPOL**

**PRESTATION ET QUELQUES INTERVENTIONS DE CIAPOL**

CIAPOL est une structure a la capacité d’analyser des paramètres de la qualité de l’eau sous plusieurs formes qui sont :

Analyse des micropolluants organiques dans l’eau, la matière vivante, les sédiments hydrocarbures, les pesticides etc…

L’expertise et les diverses interventions de CIAPOL lui permet de contribuer

aux études d’impact environnement, les luttes contre les phénomènes

d’invasion des milieux aquatique (végétaux flottants)

Bilan de pollution des unités industrielles

Contribution au plan de lutte contre la pollution accidentelle par les hydrocarbures

Aménagements côtier et sensibilité littorale (érosion)

Encadrement, formation et sensibilisation…

EVALUATION DE L’ETAT DE L’ENVIRONNEMENT

Connaitre l’état de l’environnement sous-entend évaluer la qualité de cet environnement de façon continue et être à tout instant en mésure d’indiquer

l’état de santé du milieu. Ce qui permet de disposer sur une longue période des données scientifiques pour :

Définir les indicateurs environnementaux

Dégager les tendances évolutives des paramètres de qualité ;

Définir l’alerte à cours, moyen et long thèmes ;

Permettre aux décideurs de définir une politique rationnelle de gestion de l’environnement.

L’une des principales missions confiées au CIAPOL à travers le laboratoire central de l’environnement (LCE) est l’établissement d’un système de surveillance continue du milieu récepteur (eau, sol, air) eau sol air dénommé Réseau National d’Observation de côte d’ivoire RNO-CI et la diffusion des résultats de ce réseau.

De 1992 à 2000, le (LCE) à développer un programme de surveillance continue des eaux de surface qui couvrait les eaux lagunaires d’Abidjan, les eaux continentales (COMOE, BANDAMAN, SASSANDRA) et les eaux littorales. Les paramètres étudiés dans les matrices, eau sédiments et matières vivantes sont les nutriments, les métaux lourds, les organophosphorés et chlores et les hydrocarbures ainsi que les paramètres biologiques et microbiologiques.

Nous avons au niveau de la lagune Ebrié, à Abidjan, des stations mensuelles, en période de mortes eaux et de marée basse et dans les eaux littorales et continentales des stations trimestrielles ou semestrielles en fonction des saisons.

***SECTIONII*** : **méthode stratégique de gestion environnementale**

La Côte d’Ivoire dispose d’une Politique Nationale d’Environnement (PNE) et

de la plupart des Politiques et Stratégies Sectorielles de Gestion des

Ressources Naturelles et de l’Environnement (PSSGRNE) (biodiversité,

Changement climatique, lutte contre la désertification, gestion des ressources

en eau, gestion des produits chimiques, forêt, faune, etc.). C'est le cas de la

Plupart des pays ayant participé au sommet de RIO en 1992 et qui depuis lors

se sont engagés pour une gestion optimale de l’environnement pour le

développement durable à travers la ratification des conventions et la mise en

Place des politiques.

Pour les besoins spécifiques de l’analyse du secteur agricole il suffit de

rappeler ici quelques politiques ciblées.

**Politique Environnementale Nationale :** Adoptée par le Gouvernement le

24 Mai 1995, le Plan National d’Action Environnementale de la Côte d’Ivoire

(PNAE-CI) définit les objectifs stratégiques de gestion environnementale du

pays pour la période 1996-2010 et couvre dix points à savoir **(i)** Programme 1:

Gestion durable du développement agricole, **(ii)** Programme 2: Préservation de

la biodiversité, **(iii)** Programme 3: Gestion des établissements humains, **(iv)**

Programme 4: Gestion de la zone côtière, **(v)** Programme 5: Lutte contre la

pollution industrielle et les nuisances, **(vi)** Programme 6: Gestion intégrée de

l’eau, **(vii)** Programme 7: Amélioration de la ressource énergétique, **(viii)**

Programme 8: Recherche, éducation, formation et sensibilisation, **(ix)**

Programme 9: Gestion intégrée et coordonnée de l’information

environnementale, **(x)** Programme 10: Amélioration du cadre institutionnel et

réglementaire.

**Stratégie nationale sur la diversité biologique** : structurée autour d’une vision

globale selon laquelle à l’horizon 2025, la diversité biologique de la Côte

d’Ivoire soit gérée de manière durable, en vue de l’équilibre des écosystèmes,

de l’amélioration de la qualité de vie des populations actuelles.

***SECTION III******quelques missions et partenaires de la structure***

Le centre Antipollution (CIAPOL) assure les missions suivantes :

L’analyse systématique des eaux naturelles (marines lagunaire continentale, souterraine et météorique), des déchets (solides liquides gazeux) et des résidus ;

La réalisation des bilans de pollutions et l’évaluation des nuisances ainsi que l’organisation de la lutte contre celles-ci ;

La mise en œuvre de la règlementation relative aux installations classées ;

L’établissement de la gestion d’une base de donnée environnementales ;

La gestion des déchets industriels ;

L’établissement de la gestion d’un réseau National d’observation(RNO) pour la surveillance continue des milieux aquatiques, édaphiques et atmosphériques ;

Le contrôle des mises en œuvre de la norme qualité en matière de prévention et de lutte contre les pollutions et nuisances ;

La promotion des plans d’opération internes et l’étude des dangers ;

La protection des milieux récepteurs : sol, air et eaux ;

La surveillance continue du milieu marin et lagunaire ainsi que des zones côtières par les patrouilles régulières ;

La gestion des espèces aquatiques envahissantes ;

La prévention et la lutte contre les pollutions atmosphériques édaphiques et aquatiques ;

La mise en œuvre du plan d’intervention d’urgence contre les pollutions accidentelles en mer, en lagune ou dans les zones côtières (PLAN POLLUMAR) ;

Le développement de la coopération scientifique et technique en matière environnement ;

Le control de l’application des lois décrets et conventions nationales, régionales et internationales, édictées ou ratifiées par la république de côte d’ivoire, relatives aux règles de prévention et de lutte contre les pollutions du milieu

marin et lagunaire par les entreprises, des navires, les engins de mer, de lagune et de fleuve ;

Le développement et la mise en œuvre de la stratégie de veille environnementale ;

Le contrôle de suivi de la dépollution des sites contamines ;

La sécurité et la protection de la sante du personnel ;

La recherche être le suivi des infractions

L’inspection des installations classées ;

L’émission et le contrôle des taxes d’inspections des installations classées ;

Le recouvrement des taxes d’inspection des installations classées…

**Les prestations du CIAPOL**

* pH, chlorophylle, sulfure, sels nutritifs (nitrates, nitrites, ammoniaque, phosphates)
* Analyse des micropolluants organique dans l’eau, la matière vivante, les sédiments, les Analyse des paramètres de la qualité de l’eau : température, salinité, oxygène dissout, hydrocarbures, les pesticides, les PCB, les métaux lourds (Cu, Zn, Cardium, Fe, Hg, Pb) ;
* Analyse des paramètres microbiologiques, dans l’eau, la matière vivante, les sédiments : numération des germes de contamination fécales (coliformes, streptocoques) ;
* Identification des germes pathogènes (staphylocoques, salmonelles, shigelles…) et des parasites (amibes, anguillules) ;
* Contribution aux Etude d’Impact Environnementales et Sociales ;
* Lutte contre les phénomènes d’invasion des milieux aquatiques (végétaux flottant)
* Bilan de pollution des unités industrielles Etc ;
* **LES MISSIONS ACTUELLES DU SERVICE INFORMATIQUE ET DOCUMENTATION DU CIAPOL**

1-Conduit les projets informatiques

2-Définir des stratégies de développement informatiques du CIAPOL

3-Assurer la gestion informatique des données recueillies

4-Assurer la maintenance matériel et logiciel du parc informatique

5-Gérer le réseau informatique

6-Former et assister les utilisateurs à outils informatique

**LES PARTENAIRES DE CIAPOL**

* Au plan national
* Universités nationales (FELIX HOUPHOUET BOIGNY de COCODY/
* NANGUI ABROGOUA D’ABOBO-ADJAME)
* Institut national polytechnique HOUPHOUET BOIGNY (INP-HB) ;
* Institut national d’hygiène publique (INPH) ;
* Institut national de santé publique (INSP) ;
* Laboratoire national de la santé publique (LNSP) ;
* Bureau national d’étude technique et de développement (BNETD) ;
* Port autonome d’Abidjan (PAA) ;
* Port autonome de San Pedro (PASP) ;
* Société ivoirienne de raffinerie (SIR) ;
* Centre de recherche océanographique (CRO) ;
* PETROCI ;
* Institut Pasteur ;
* ENVIPUR ;
* CAFSI ;
* Office National de Protection Civile (ONPC) ;
* ENVAL ;
* Nexon Consulting
* Au Plan International
* OMI, OPIEKA, VKI, Les Agence européennes de coopération

Ecologie an Environnent Inc. (USA)

Centre d’Expertise en Analyse Environnementale du Québec (CE

ORSTOM –IFREMER CEDRE - -AIEA BANQUE MONDIALE, PNUD, -PNUE Texclut International Limited affilié à AECOM.